

Renouvellement d'Adhésion 2021

Bonjour les [ami.e.s](#),

2020 va s'achever enfin ! Les feuilles tombent sur une année qui, espérons-le, sera vite passée aux oubliettes de l'histoire.

Patientons ... le printemps sera moins confiné et, nous allons pouvoir respirer sous les palmiers, dans de beaux jardins, échanger des graines, des plantules et de jeunes pousses....

Enfin, si possible, avec un vaccin, il sera à nouveau la mode de s'étreindre, de s'embrasser, de se faire des câlins

Bref sortir de cette distance froide et frustrante qui nous étouffe actuellement.

Nous avons remis à plus tard, cette année, toute une série de choses sympathiques, des sorties, des voyages, notre Assemblée Générale.... Tout cela doit reprendre, nous vous tiendrons informé dès le début de 2021.

Pour voir la suite de l'histoire, nous comptons sur vous, alors n'oubliez pas de renouveler votre adhésion.

Ci-dessous une petites explications sur le «Reçu fiscal»

L'attestation fiscale : elle permet à de nombreux adhérents de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées à l'association (adhésion et dons éventuels) au cours d'une année civile. Vous devrez pour obtenir cette réduction inscrire la somme dans la case concernant les dons aux associations dans la déclaration de revenus de l'année concernée.

Cette somme est donc à noter à la ligne 7UF de la déclaration 2042 RICR, case intitulée : "Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général".

Les conditions pour obtenir cette réduction : Dépendre du régime fiscal Français et avoir à payer un impôt car il s'agit d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt (il ne faut pas confondre !)

Toutes les personnes ayant payé leur cotisation **2020** entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 recevront par Courriel ou courrier au moment des déclarations de revenus 2020 (Mars- Mai 2021) un justificatif mentionnant les sommes versées pour l'année citée (adhésion et dons éventuels).

Les personnes qui ont payé leur cotisation **2020** en fin d'année 2019 ont déjà reçu le justificatif au titre de la déclaration des revenus 2019.

Modification pour l'année 2021 : toutes les cotisations perçues au titre de l'année 2021 feront l'objet d'un reçu fiscal qui sera établi au printemps 2022 dans le cadre de la déclaration des revenus 2021 cela inclura également les cotisations 2021 envoyées en fin d'année 2020.

En effet pour rendre plus lisible notre comptabilité et simplifier le travail des bénévoles qui la gère ces chèques reçus fin 2020 ne seront déposés en banque que début Janvier 2021, il s'avère que c'est la date d'encaissement et non pas la date de signature du chèque qui doit être prise en compte pour l'établissement du reçu fiscal ! Merci pour votre compréhension

Bien cordialement en vous souhaitant une bonne fin d'année !

Pour l'association : **Patrick Herbaut** et **Ruddy Benezet** (secrétaire et secrétaire adjoint).

Bulletin de Cotisation 2021

Fous de Palmiers, B.P. 50600, 83411 Hyères Cedex - Siren : 442 810 644 - Tél : 06 07 74 4014 ou 03 20 41 01 65

Nom Prénom
Nom Conjoint Prénom
Les éléments ci-dessous sont inchangés.
Adresse
Code postal Ville Région Pays
Téléphone Mobile
Courriel Profession/activité

Cotisation + Abonnement « Le Palmier » Individuel et Couple	Tarifs	Je règle le montant de € pour l'année par chèque à l'ordre de Fous de Palmiers (pas d'Eurochèques SVP), Date : Signature :
France/Dom-Tom 1 AN	39 €	<i>Je recevrai (avant fin Mars 2022) un reçu me permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt suite au rescrit fiscal (voir les conditions requises pour en bénéficier)</i> <i>Je dispose d'un droit de regard et de rectification concernant les informations personnelles détenues par l'association (fichier informatique à l'usage exclusif de FDP).</i> <i>Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association (consultables sur le site www.fousdepalmiers.com)</i>
Reste du Monde	47 €	
Étudiant, Chômeur	19 €	
Membre Bienfaiteur (1 an) adhésion incluse	117 €	
Annonces	117 €	
Don à l'association (hors adhésion ou en complément)		

Nous avons le plaisir de vous annoncer que vous allez figurer dans l'annuaire FdP.

Étudiant, chômeur, il est nécessaire de joindre un justificatif pour bénéficier du tarif proposé. Merci !

Les demandes d'adhésion très tardives, nous parvenant au cours du dernier trimestre de l'année de référence (à partir d'octobre 2021), ne prendront effet qu'au mois de janvier suivant. L'association se donne le droit de refuser une demande d'adhésion après examen de la candidature et après avoir effectué les recherches nécessaires justifiant ce refus.

IMPORTANT

Pensez à nous indiquer un changement d'adresse Mail ou de numéro de téléphone car ce sont les seuls moyens à notre disposition pour vous joindre rapidement.

Si vous souhaitez, en même temps que votre renouvellement, offrir une adhésion à un de vos amis ou un de vos proches veuillez remplir la partie ci-dessous. Merci dans ce cas de faire deux chèques séparés

ADHESION PAR PARRAINAGE (cela est possible jusque fin Juin 2020 ou en même temps que votre renouvellement d'adhésion)

ADHERENT (LE PARRAIN) NOM : PRENOM :

LE BENEFICIAIRE DU PARRAINAGE

NOM :PRENOM :

CONJOINT :

ADRESSE :

N° Téléphone : COURRIEL :

Adhésion au tarif de (année 2019) suivant l'adresse du bénéficiaire: **39 €uros** (France et Dom-Tom) **ou 47 €uros** (reste du monde)

**Veuillez envoyer ce document complété et le(s) chèque(s) à : ASSOCIATION FOUS DE PALMIERS – BP 50600
83411 HYERES LES PALMIERS CEDEX ou à notre secrétaire : HERBAUT Patrick 47 rue J.B LEBAS -59493 Villeneuve d'Ascq**